



COMMUNE DE WEMMEL

Conseil communal Jeudi 1^{er} juillet 2010

Décisions

www.wemmel.be

Application de l'article 252 du décret communal

Présents : Messieurs Carpriau Bernard, président-échevin, Andries Christian, bourgmestre, Van Langenhove Marcel, Mertens Roger, Vander Voorde Herman, Mme Van der Straeten Monique, échevins, Belgrado Louis, Verhasselt Jan, Mme Govaere-Laurent, Noltinx Didier, Mme Van Cauwenberghe, Coomans de Brachène Thierry, De Visscher Raf, Mme Sarels Jeannine, Galluccio Roberto, Vansteenkiste Walter, Mme Moreau Jacqueline, Verbist Eugène, De Lille Robert, Mme Dewell Nathalie, Mme Van Baden, conseillers et Mme Luykx Johanna, secrétaire

Excusés : Messieurs Stevaert Tony et Stubbe Alain

Le président ouvre la séance.

La secrétaire donne lecture du P.V. de la séance précédente, qui est approuvé par le Conseil A L'UNANIMITE.

Le conseiller Van Steenkiste déclare qu'il avait demandé lors du précédent conseil de prendre acte qu'en ce qui concerne le règlement scolaire, il a été procédé au vote sur le chapitre 20.

SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation du compte 2009 : par 18 voix pour et 3 abstentions (Galluccio Roberto, Verbist Eugène, De Lille Robert)
Ce compte est clôturé sur un résultat comptable positif pour le service ordinaire et le service extraordinaire de respectivement 6.275.737,49 € et 161.877,13 €.
2. Compte de la fabrique d'église Saint-Englebert – exercice 2009 : par 19 voix pour et 2 contre (Galluccio Roberto, De Lille Robert)
3. Adaptation du règlement-taxé sur l'occupation du domaine public : approuvée A L'UNANIMITE

La taxe est majorée d'un forfait de 50 € et pour les travaux de construction, la date de début est assimilée à la date du début des travaux.

4. Achat de panneaux pour des expositions. Approbation du cahier des charges et du mode de passation : par 17 voix pour, 1 contre (Verhasselt Jan) et 3 abstentions (Vander Voorde Herman, De Visscher Raf, Vansteenkiste Walter)
5. Révision du PPA « Centre » et du PPA « Saint-Englebert » - prise de connaissance des résultats de l'enquête publique et approbation définitive :
Ce point est mis en continuation au prochain conseil communal par 12 voix pour, 7 contre (Vander Voorde Herman, Belgrado Louis, Verhasselt Jan, De Visscher Raf, Vansteenkiste Walter, Mme Moreau Jacqueline, Mme Lucia Van Baden) et 2 abstentions (Van Langenhove Marcel, Mme Van der Straeten Monique)
6. Ecole communale néerlandophone – approbation du règlement scolaire :
Le président fait savoir que 3 amendements ont été introduits (B. Carpriau, R. Mertens, M-F Govaere-Laurent, D. Noltincx, F. Van Cauwenberghe, T. Coomans de Brachène, J. Sarels, R. Galluccio, E. Verbist, R. De Lille, N. Dewell)

1. Amendement à l'article 1^{er} :

A supprimer : « à l'exception du chapitre 20 qui a été approuvé en la séance du Conseil communal du 1^{er} avril 2010 ».

Cet amendement est approuvé par 12 voix pour et 9 contre (Van Langenhove Marcel, Vander Voorde Herman, Mme Van der Straeten Monique, Belgrado Louis, Verhasselt Jan, De Visscher Raf, Vansteenkiste Walter, Mme Moreau Jacqueline, Mme Lucia Van Baden)

2. Amendement à l'article 52 §4 :

Texte à remplacer par §4 « Le néerlandais est la langue d'enseignement de l'école. Les parents encourageront leurs enfants à apprendre le néerlandais. »

Cet amendement est approuvé par 12 voix pour et 9 contre (Van Langenhove Marcel, Vander Voorde Herman, Mme Van der Straeten Monique, Belgrado Louis, Verhasselt Jan, De Visscher Raf, Vansteenkiste Walter, Mme Moreau Jacqueline, Mme Lucia Van Baden).

3. Amendement à l'article 7§4, 3^e phrase :

Ajouter : « et signalé immédiatement au Collège des Bourgmestre et Echevins. »

Cet amendement est approuvé par 12 voix pour et 9 contre (Van Langenhove Marcel, Vander Voorde Herman, Mme Van der Straeten Monique, Belgrado Louis, Verhasselt Jan, De Visscher Raf, Vansteenkiste Walter, Mme Moreau Jacqueline, Mme Lucia Van Baden).

Le règlement scolaire ainsi amendé est approuvé par 12 voix pour et 9 contre (Van Langenhove Marcel, Vander Voorde Herman, Mme Van der Straeten Monique, Belgrado Louis, Verhasselt Jan, De Visscher Raf, Vansteenkiste Walter, Mme Moreau Jacqueline, Mme Lucia Van Baden).

7. Ecole communale néerlandophone – Confirmation de l'attribution des heures pour le soutien à la direction – TIVOLI : approuvée A L'UNANIMITE
8. Ecole communale francophone – Confirmation de l'attribution des heures pour le soutien à la direction – TIVOLI à l'école communale francophone : 12 heures à charge du budget de fonctionnement de la commune : par 17 voix pour et 4 abstentions (Vander Voorde Herman, Verhasselt Jan, De Visscher Raf, Mme Lucia Van Baden)

9. Motion relative à l'impact du décret « inscriptions » de la Communauté française pour les familles wemmeloises :

Le conseiller Verbist propose un amendement :

- Le point 2 est adapté comme suit : 2. tenter le plus rapidement possible devant la Cour constitutionnelle une procédure d'urgence contre le gouvernement de la Communauté française – et en particulier contre la ministre Simonet en charge de l'Enseignement. Cet amendement est approuvé par 12 voix pour, 7 contre (Vander Voorde Herman, Belgrado Louis, Verhasselt Jan, De Visscher Raf, Vansteenkiste Walter, Mme Moreau Jacqueline, Mme Lucia Van Baden) et 2 abstentions (Van Langenhove Marcel, Mme Van der Straeten Monique).

Le texte ainsi amendé de la motion est approuvé par 12 voix pour, 7 contre (Vander Voorde Herman, Belgrado Louis, Verhasselt Jan, De Visscher Raf, Vansteenkiste Walter, Mme Moreau Jacqueline, Mme Lucia Van Baden) et 2 abstentions (Van Langenhove Marcel, Mme Van der Straeten Monique).

SEANCE A HUIS CLOS

10. Ecole communale francophone – Confirmation de la désignation à titre temporaire d'une puéricultrice à l'école communale de base francophone – 8 heures à charge du budget de fonctionnement de la commune : Michèle DEGRAVE : par 17 voix pour, 1 contre et 3 abstentions

QUESTIONS ORALES

1. Conseiller De Lille :

Pose une question à l'échevin Vander Voorde concernant l'élimination des graffitis.

L'échevin Vander Voorde répond qu'il y a lieu de faire la distinction entre les bâtiments communaux et non communaux. Il explique que la commune a fait appel à une firme. Il ajoute que les plaques des noms de rues seront remplacées et que les graffitis sur les bâtiments communaux seront éliminés d'ici le prochain conseil (septembre).

2. Conseiller De Visscher :

Demande l'état d'avancement du dossier relatif au chauffage dans la nouvelle maison de jeunesse.

L'échevin Vander Voorde répond que les travaux seront réalisés en régie et qu'il élaborera un plan dans ce cadre.

3. Conseiller Van Steenkiste :

Demande :

a) en quoi consiste le plan de stationnement sur le Markt. Il signale que les pavés se déchaussent et qu'une dame a fait une grave chute la semaine dernière.

Le bourgmestre répond qu'il est au courant et qu'il était présent personnellement. La dame en question a d'ailleurs été hospitalisée. Il affirme que ce problème sera réglé d'urgence.

b) quel est le coût du contrôle exercé par la police sur les cortèges nuptiaux.

Le bourgmestre répond que la population était très satisfaite de l'intervention de la police fédérale (en collaboration avec la zone de police AMOW) et que grâce à ce contrôle, il n'y a pas eu de cambriolages à Wemmel et il y a eu moins de cortèges nuptiaux.

Le conseiller Van Steenkiste demande pourquoi l'on ne tente pas d'autres moyens, par exemple en nouant un dialogue avec les organisateurs des cortèges nuptiaux.

c) pourquoi le marché nocturne a été supprimé :

Le bourgmestre répond qu'il a été constaté après évaluation que le marché nocturne n'attirait pour ainsi dire plus de visiteurs et qu'il vaut mieux envisager de promouvoir d'autres activités.

Le conseiller Van Steenkiste estime qu'il faudrait lancer une nouvelle initiative.

L'échevine Van der Straeten fait remarquer qu'elle-même et l'échevin Van Langenhove se sont abstenus lors du vote sur la suppression du marché nocturne.

Le conseiller De Visscher rappelle qu'une certaine association, qui avait un stand au marché nocturne, a fait l'objet d'une plainte de la part du bourgmestre en raison du comportement des membres de l'association.

Le bourgmestre répond que la suppression du marché nocturne n'est aucunement liée à cet incident.

d) Le conseiller Van Steenkiste évoque le projet de réponse du Collège à la plainte du Cartel concernant les élections.

Le bourgmestre déclare que cette réponse, qui n'a pas encore été signée ni envoyée et a par conséquent encore un caractère confidentiel (décision du Collège), a été illégitimement transmise au Cartel par l'échevin Vander Voorde, ce qui constitue un abus manifeste du droit de regard.

4. Conseiller Verbist :

a) signale qu'il n'y a toujours aucun changement en ce qui concerne les travaux de l'Alboom.

b) évoque les nuisances dans le parc de la résidence (jusqu'à 2 heures du matin) et demande si la plaine de jeu ne peut pas être déplacée.

c) demande s'il est normal que les employés communaux refusent d'échanger des convocations en néerlandais contre des convocations en français. Le bourgmestre répond qu'il a rappelé à l'ordre le membre du personnel concerné.

5. Conseiller Van Cauwenberge :

Déclare que des refus d'inscriptions seraient pratiqués à l'école néerlandophone sur la base des connaissances linguistiques.

6. Conseiller Coomans de Brachène :

Signale que l'on attend depuis des années le placement de poubelles à anneaux et se demande qui, au sein du service Environnement, s'y oppose ou retient volontairement le projet.

L'échevin Vander Voorde répond qu'il a à plusieurs reprises demandé à la secrétaire d'envoyer à ce sujet une note au service Environnement, ce qu'elle a fait, mais sans résultat.

Le conseiller Coomans de Brachène déclare qu'il posera désormais la même question à chaque réunion du Conseil.

7. Conseiller Noltinck :

a) demande s'il est exact que la Région flamande recherche des terrains où les tsiganes pourraient s'installer.

L'échevin Vander Voorde répond que cette demande a en effet été formulée à plusieurs reprises, mais que l'on a toujours répondu négativement.

b) demande si l'enclos réservé aux chiens est également pourvu de sachets pour déjections canines, de poubelles et de bancs. Le bourgmestre répond que c'est en effet le cas.

8. Conseiller Sarels :

Explique qu'une personne a porté plainte auprès de La Poste au sujet de la langue du message de non-livraison déposé dans sa boîte aux lettres dans le cadre de la livraison d'un courrier recommandé.

Le président déclare que l'intéressé, qui est présent dans la salle, n'est pas habilité à expliquer ce cas en personne, mais qu'il peut adresser une lettre au Collège pour exposer le problème.

9. Conseiller Belgrado :

Fait remarquer que si l'on installe trop de poubelles, on vendra moins de sacs-poubelles.

10. L'échevin Vander Voorde reprend au conseiller Van Steenkiste la lettre du Collège relative à la plainte quant aux convocations pour les élections, qui n'a pas encore été signée et a été illégitimement rendue publique, et la remet à la secrétaire. Le conseiller Van Steenkiste souhaitait en effet, à tort, rendre cette lettre publique en dépit du caractère confidentiel des décisions du Collège.

Cette liste est disponible pour consultation à la maison communale – Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30, et ce jusqu'au 31 juillet 2010

Wemmel, le 9 juillet 2010

Par délégation :
La Secrétaire
(s) Mme J. LUYKX

Le Président
(s) B. CARPRIAU